



**VOUS AUSSI,  
GAGNEZ DU TEMPS AVEC  
WWW.IRISBOX.BRUSSELS**

**U KUNT OOK  
TIJD WINNEN MET  
WWW.IRISBOX.BRUSSELS**

be smart  
be.brussels

*Quelque 550 demandes par jour réalisées en ligne*

## Plus d'un propriétaire bruxellois sur dix utilise IRISbox pour recevoir sa prime BE HOME

**Bruxelles, 03/02/2017 – Fin 2016, quelque 180.000 propriétaires bruxellois ont reçu par la poste un courrier de Bruxelles Fiscalité les informant qu'ils bénéficient de la prime BE HOME. Seule formalité : vérifier leurs données et, si nécessaire, les modifier via divers canaux mis à disposition par Bruxelles Fiscalité dont le guichet électronique IRISbox.**

**Les Bruxellois profitent largement de cette opportunité de réaliser cette démarche en ligne, puisque 20.300 demandes ont été enregistrées jusqu'au 31 janvier via cette solution ! Un vrai succès pour la plateforme web qui propose par ailleurs plus de 350 formulaires auprès des 19 communes et d'une dizaine d'administrations de la Région.**

Jusqu'à la fin janvier, 550 Bruxellois ont choisi, chaque jour, de renseigner via IRISbox leurs coordonnées bancaires en vue de recevoir la prime BE HOME. Le guichet électronique s'est imposé comme un canal d'interaction à part entière à côté des autres canaux comme les courriers, mail ou guichet. Bruxelles Fiscalité a par ailleurs installé quatre PC dans sa salle des guichets pour permettre au citoyen d'accéder à IRISbox et met à disposition un de ses collaborateurs pour aider au besoin à remplir le formulaire en ligne.

Le formulaire en ligne BE HOME a été pris d'assaut par les Bruxellois dès qu'ils ont commencé à recevoir le courrier de Bruxelles Fiscalité, à partir du lundi 26 décembre. Le mercredi 28/12, le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (le CIRB), gestionnaire d'IRISbox, a enregistré un pic de quelque 5.000 demandes.

### La prime BE HOME, en quelques clics

Modifier les données comme son numéro de compte bancaire pour recevoir la prime BE HOME, c'est très simple avec IRISbox. Il suffit de se rendre sur [www.irisbox.brussels](http://www.irisbox.brussels), de s'identifier selon les quatre modes proposés (comme sur Tax On Web par exemple) et de sélectionner le bon formulaire intitulé « Bruxelles Fiscalité - Prime BE HOME : Mes données ».

Le formulaire BE HOME permet de confirmer, corriger ou compléter les informations nécessaires pour recevoir la prime. La démarche électronique sera par ailleurs accessible, dès le 1<sup>er</sup> février, à tous les autres Bruxellois propriétaires qui remplissent les conditions pour bénéficier de la prime BE HOME. Toutes les conditions sont disponibles sur le site internet [www.fiscalite.brussels](http://www.fiscalite.brussels).

#### **IRISbox vous facilite la vie !**

Le guichet électronique IRISbox permet de faire une démarche administrative sur Internet, 24H/24, 7J/7. Sécurisé et confidentiel, on y accède en s'identifiant selon les quatre modes proposés par la plateforme CSAM du Fedict comme c'est le cas de Tax On Web. IRISbox offre une grande convivialité grâce à son interface qui s'adapte à tous les formats d'écran, dont celui des tablettes ! Pour encore

plus de convivialité, IRISbox se plie également à la logique de chacun en proposant une navigation à plusieurs clés d'entrée : par administration, par démarche ou via un moteur de recherche.

Par sa contribution à la qualité de vie des citoyens comme des entreprises ainsi qu'à la simplification administrative, IRISbox est l'un des piliers de la smart city régionale smartcity.brussels. *« J'entends faire d'IRISbox la norme, commente la Secrétaire d'État à la Transition numérique Bianca DEBAETS. C'est la raison pour laquelle nous menons une grande campagne média, notamment en ligne, visant à faire connaître l'application. Nous souhaitons assurer aux Bruxellois que la technologie d'IRISbox leur simplifie la vie. »*

- Plus d'informations sur [www.irisbox.brussels](http://www.irisbox.brussels)

### **Qu'est-ce que la prime BE HOME ?**

D'un montant de 120 euros, la prime BE HOME est accordée, sous certaines conditions, aux propriétaires bruxellois qui sont domiciliés dans leur propre bien. Elle compense l'augmentation du précompte immobilier décidée dans le cadre de la réforme fiscale bruxelloise ou « tax shift ».

- Plus d'informations sur la prime : <http://fiscalite.brussels/be-home>

## Contacts presse :

Pour le CIRB :

M. Tony DE COUX - Tél. : 0499 96 64 59

Pour la Secrétaire d'État à la Transition numérique Bianca Debaets :

M. Pierre Migisha - Tél. : 0475 72 04 12